

**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR MANIFESTATION**

Demande à déposer 2 mois avant la manifestation

ORGANISATEUR

Organisateur :
Contact (nom, prénom) :
Adresse :
N° SIREN :
Téléphone fixe Portable
E-mail :

MANIFESTATION

Objet :
Lieu :
Date :
Horaires :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / VOIRIE

Possibilité de joindre tout document explicatif (plan d'implantation, photomontage...)

- **Places de stationnement :** OUI NON
 Nombre de places :
 Lieu :
- **Voiries barrées :** OUI NON
 Dénominations des voiries (rues, parking...) :

- **Autres espaces publics (trottoirs, parcs, places...):**.....

- **Pour les manifestations à but lucratif, indiquer la surface occupée m²**
 Si un droit de voirie est applicable : 15€ frais fixes + 1.50 € par m² et par jour de surface
 d'exposition, limité à 500€/jour.

Où déposer la demande :

Pour une manifestation associative : Service Vie associative
vieassociative@bourgoinjallieu.fr , 04-74-28-29-30

A Bourgoin-Jallieu, le

Signature de l'organisateur